

Assurances

Admissibilité à l'assurance

La FHOSQ peut offrir une couverture d'assurance uniquement aux OSBL dont la mission est apparentée à la musique d'ensemble ou à l'éducation musicale.

Assuré additionnel	<p>Lors de vos concerts ou activités, il est possible que la salle ou le lieu exige d'être inscrit comme assuré additionnel sur votre police.</p> <p>Pour obtenir ce certificat :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Remplissez le formulaire prévu à cet effet.2. Le certificat vous sera transmis par courriel. <p>Délais : prévoir 1 à 2 semaines ouvrables pour le traitement. Il est donc recommandé de faire la demande plusieurs semaines avant l'événement.</p>
Assuré additionnel annuel	<p>L'assuré additionnel annuel couvre l'ensemble des activités régulières de votre organisation (ex. : salle de répétition, municipalité). Cette exigence est habituellement précisée dans le contrat qui vous lie à ces partenaires.</p> <p>Lors du renouvellement annuel de vos assurances, l'équipe de la FHOSQ vous contactera afin de confirmer si vous avez un assuré additionnel annuel. Le certificat vous sera ensuite transmis après le 1er décembre.</p>
Assurance des biens	<p>Pour une assurance couvrant vos biens, veuillez transmettre à l'assureur (sports@bflcanada.ca) :</p> <ul style="list-style-type: none">• la liste complète des biens à assurer,• la valeur de chacun,• la période de couverture souhaitée. <p>Afin d'assurer un bon suivi, ajoutez info@fhsq.org en copie conforme (CC).</p> <p>Important : l'assurance entre en vigueur une fois le paiement traité.</p>
Réclamations	<p>Pour soumettre une réclamation, le membre doit envoyer un courriel à Madame Josée Vallée incluant :</p> <ul style="list-style-type: none">• une description complète de l'incident ;• tout document pertinent (ex. : mise en demeure, etc.). <p>Une fois le courriel reçu, BFL transmettra le dossier au département des réclamations. Si une mise en demeure a été reçue, un agent communiquera avec la personne responsable. Sinon, l'information sera conservée à titre informatif.</p>
Assurance voyage ou frais médicaux	<p>Pour l'assurance voyage, les musicien(ne)s doivent remplir une demande via le lien suivant: https://shop.tugo.com/store/BFL501</p>
Couverture en dehors du Québec	<p>La couverture d'assurance est valide partout dans le monde. Ainsi, lors d'une tournée, les membres sont assurés. Il suffit de faire une demande de certificat d'assuré additionnel, en indiquant les dates et l'endroit des concerts.</p>